Lisez-moi V3.00.68

Vous trouverez ci-joint le lisez-moi de la version 3.00.68

LM_V30068Télécharger

Contrats de professionnalisation : Changement des intitulés au 1er janvier 2019



Fiche Pratique – Salarié : Contrats de professionnalisation – Changement des intitulés au 1er janvier 2019

---

1. Association :

- **Pour les salariés de 16 à 44 ans : « *Contrat de professionnalisation Sans exo* »** devient **« *Contrat de professionnalisation – de 45 ans* »** et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre partiel.
- **Pour les salariés de + 45 ans : « *Contrat de professionnalisation Avec exo* »** devient **« *Contrat de professionnalisation + de 45 ans* »** et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.

2. Groupement d'employeurs :

Jusqu'au 31/12/2018, ils bénéficiaient d'une exonération spécifique du taux AT pour les contrats conclus avec les jeunes de 16-25 et les plus de 45 ans.

- **Pour les salariés de 16 à 25 ans : *« Contrat de professionnalisation Sans exo »*** devient ***« Groupt employeurs Ct de Professionnalisation 16-25 ans »*** et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.
- **Pour les salariés de 26 à 44 ans : *« Contrat de professionnalisation Sans exo »*** devient ***« Contrat de professionnalisation – de 45 ans »*** et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre partiel.
- **Pour les salariés de + 45 ans : *« Contrat de professionnalisation Avec exo »*** devient ***« Contrat de professionnalisation + de 45 ans »*** et bénéficie de la réduction générale des cotisations en périmètre complet.